

Alors que 2011 et 2012 avaient connu une progression très lente du programme, l'année 2013 a été marquée en Saône-et-Loire par un renforcement sensible des aides accordées par l'Anah et par l'État et par un élargissement des publics éligibles au programme, que ce soit au niveau des propriétaires occupants, mais aussi au niveau des propriétaires bailleurs.

Ces deux effets conjugués ont permis de tripler le nombre de dossiers engagés par rapport à 2012.

PARTENARIAT

Aujourd'hui, outre l'État et l'Anah, **27 collectivités et institutions** sont partenaires du programme.

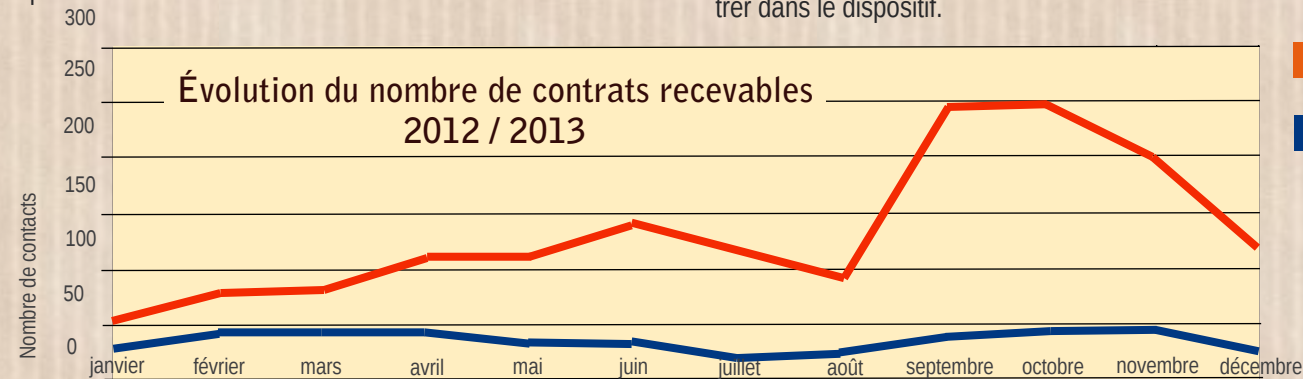
En 2013, on signalera notamment la signature d'un protocole avec le syndicat départemental d'électrification de Saône-et-Loire **-SYDESL-** qui a permis d'améliorer le financement de 100 dossiers et de diffuser de l'information sur le programme auprès de l'ensemble des communes membres du syndicat.

En outre, **2 nouvelles collectivités ont adhéré** au programme Habiter Mieux, renforçant ainsi l'assise territoriale du dispositif.

Le dynamisme de ces territoires ayant rejoints le programme a permis de susciter de nombreux contacts qui ont débouché sur la réalisation de travaux. Ainsi, **plus de la moitié des dossiers financés en 2013 l'ont été dans l'une de ces neuf collectivités.**

ACTIONS ET DISPOSITIFS MIS EN PLACE

Le Département a souhaité sensibiliser l'ensemble des travailleurs sociaux sur la thématique de la précarité énergétique et de l'habitat indigne. Ainsi, des réunions d'information et des formation-actions ont été organisées au cours du premier semestre 2013. Objectif : permettre de mieux appréhender la problématique logement des usagers, d'analyser leurs besoins et de les orienter vers les dispositifs.



Ces formations ont réuni **208 travailleurs sociaux du Département, de la CAF, CRMSA et d'autres organismes.**

La 1^{ère} réunion de l'instance de pilotage du plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) s'est réunie le 16 octobre 2013, afin de décliner localement les mesures annoncées par le gouvernement pour enclencher la décision de rénovation par l'accompagnement des particuliers, de financer la rénovation en apportant des aides et de mobiliser les professionnels pour garantir la qualité des rénovations. Ce plan a été l'occasion de créer au niveau national un guichet unique d'information pour les ménages souhaitant engager des travaux d'économie d'énergie. Celui-ci a été **relayé dans le département par la constitution de « points rénovation info-service », créés au niveau de la DDT, délégation locale de l'Anah, de l'espace-info-énergie et de l'ADIL.**

De nombreuses actions de communication ont été engagées par les partenaires au cours de l'année 2013, permettant d'améliorer la visibilité du programme. Parmi celles-ci, la visite d'un logement réhabilité dans le cadre du programme a bénéficié d'une très bonne couverture médiatique, et a généré **près de 200 contacts.**

De même, la campagne de communication nationale sur le guichet unique pour la rénovation énergétique, qui a été diffusée à partir d'octobre, a généré de nombreux appels à l'Anah.

L'ensemble de ces actions a permis de multiplier par 3 le nombre de contacts éligibles au programme Habiter Mieux reçus par l'Anah, par rapport à l'année précédente. Ainsi, près de 1 200 ménages ont été orientés par l'agence vers les opérateurs afin d'entrer dans le dispositif.

FINANCEMENTS

La réforme des aides de l'Anah au 1er juin 2013 et l'augmentation de l'aide de **l'aide de solidarité écologique, portée de 2 100 € à 3 500 €**, a permis d'améliorer le financement des dossiers présentés.

Les **417 dossiers** financés en 2013 ont généré **9 172 579 € de travaux.**

En ce qui concerne les propriétaires occupants, **les 386 dossiers ont généré 7 712 449 € de travaux, soit un coût moyen par dossier de 19 980 €.** Cependant, parmi ceux-ci, 22 logements ont été traités en sortie d'habitat indigne. Ils représentent à eux seuls 20 % du coût total des travaux de l'année. En ce qui concerne les **logements locatifs**, les 31 dossiers financés ont généré 1 460 130 € de travaux, soit **47 100 € par dossier.**

L'augmentation importante des subventions de l'Anah et de l'aide de l'État sur les dossiers, d'une part, et l'arrivée de nouvelles collectivités ayant financé les dossiers, d'autre part, a permis d'augmenter significativement, par rapport aux années précédentes, le taux moyen de subventions pour les logements de propriétaires occupants.

En moyenne, **les dossiers des propriétaires occupants ont été financés à hauteur de 64 % du coût des travaux en 2013, contre 42 % en 2012, soit une augmentation de moitié du niveau de financement** des dossiers. Parmi ceux-ci plusieurs dizaines de dossiers ont été financés en totalité par les aides des partenaires.

Les logements locatifs ont, quant à eux, bénéficié d'une subvention moyenne de 40 % pour les travaux de rénovation énergétique engagés.

En outre, la SACICAP PROCIVIS a réalisé 24 avances de subventions et 4 prêts dans le cadre du programme Habiter Mieux, pour un montant total de 398 638 €, montant en hausse de 85 % par rapport à l'année 2012. Pour ces dossiers, **les solutions de financements proposées par la SACICAP PROCIVIS ont été déterminantes pour financer le reste à charge.**

RÉSULTATS

Avec l'élargissement des publics éligibles et le renforcement des aides, le nombre de ménages propriétaires occupants de leur logement a augmenté sensiblement. **Désormais, un propriétaire occupant sur deux peut bénéficier du programme « Habiter mieux » en Saône-et-Loire.**

Ceci a permis à **417 ménages** de bénéficier des aides du dispositif en 2013, dont 386 propriétaires occupants modestes et 31 logements locatifs, ce qui représente **3 fois plus de ménages aidés qu'en 2012.**

Pour ces ménages, comme les années précédentes, **le seuil de 25 % de gain énergétique minimum** pour être éligible aux aides « Habiter mieux » a été **nettement dépassé pour atteindre en moyenne 38 % pour les propriétaires occupants.** Cette différence appréciable doit permettre aux ménages concernés d'accroître leur confort tout en maintenant, voire en diminuant leur facture d'énergie.

Le seuil d'amélioration énergétique des **logements locatifs**, fixé à 35 %, a lui aussi été dépassé, puisqu'il **a atteint 41 % en moyenne** sur les dossiers financés, permettant ainsi de limiter les charges pour les locataires de ces logements.

Les travaux ont principalement concerné des changements de chaudière et de l'isolation des combles et, dans une moindre mesure, l'installation d'une VMC et le changement de menuiseries. Ces travaux se sont réalisés pour **plus de 60 % dans des logements construits avant 1949**, ce qui constituait le cœur de cible du programme.

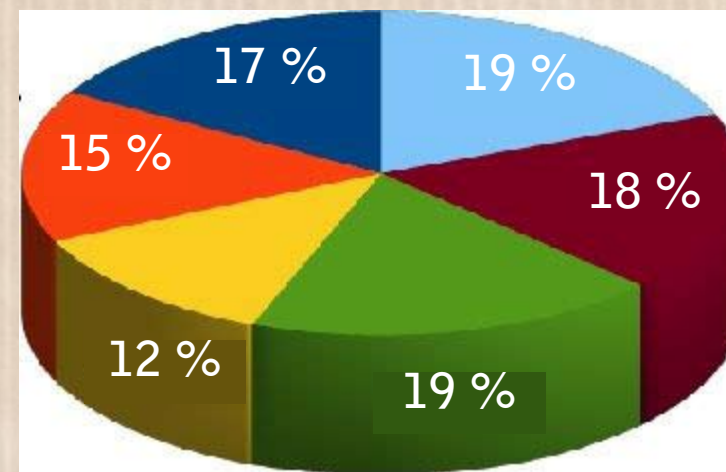
Le programme a aussi permis d'intervenir sur des « passoires thermiques » : **213 logements se situaient en classe énergétique G avant travaux.** Malgré des travaux d'amélioration, 40 logements n'ont pu changer d'étiquette énergétique du fait d'une très mauvaise performance énergétique au départ.

La vocation sociale des aides reste la composante majeure du programme puisque 80 % des familles aidées, se trouvaient sous les plafonds de revenus les plus bas de l'ANAH « très modestes ». Ainsi, elles ont pu bénéficier d'une aide pour travaux majorée.

Enfin, 22 dossiers ont été financés au titre du programme Habiter Mieux et de la lutte contre l'habitat indigne. Le montant moyen des travaux s'élevait alors à 72 000 € et le **gain énergétique moyen était de 62 %.**

Pour l'essentiel, les ménages aidés sont composés d'une ou deux personnes (près de trois quarts des ménages subventionnés). Si la moyenne d'âge demeure élevée (61 ans) en 2013, on constate une répartition équilibrée des dossiers selon les classes d'âge, avec une **augmentation importante du nombre de ménages jeunes** qui ont bénéficié de subventions par rapport aux années précédentes.

Répartition des demandes par âges



BILAN Contrat Local d'Engagement de lutte contre la précarité énergétique 2013



EXEMPLE DE DOSSIER « HABITER MIEUX » TRAITÉ EN 2013

Caractéristiques du ménage

Ménage de 3 personnes, aux ressources très modestes, propriétaire occupant du logement.

Caractéristiques du logement

Maison individuelle de 107 m² construite en 1928.
Dépense d'énergie annuelle : 3 180€, soit 11% du revenu disponible (situation de précarité énergétique caractérisée).

Programme de travaux

Installation d'une chaudière à bois performante, isolation des combles et mise en place d'une VMC.

Plan de financement

Coût des travaux 20 281 € TTC
Coût conseil technique 748 €

Subvention travaux de l'ANAH

Aide de solidarité écologique (Etat) 9 478 €
Aide de solidarité écologique (Etat) 3 500 €
Participation aux frais d'AMO (ANAH) 550 €
Aide du département 500 €
Aide de la CAMVAL 400 €
Aide du SYDESL 500 €

Gain énergétique

Etiquette énergie G avant travaux (516 Kwh/m²/an)
Etiquette énergie E après travaux (308 Kwh/m²/an)

BILAN
de la première
période du
programme
Habiter Mieux
en Saône-et-Loire
2011-2013

Coût total : 21 030 €

Total subvention et aides
14 928 €, soit 71 %
dont 64 %
par l'ÉTAT et l'ANAH

71 %
d'aides

Gain énergétique de 40 %

L'État	L'ANAH	Le Département
La CAF	La MSA	Le Grand Chalonnais
La Caisse d'assurance retraite	Procvivis	La communauté urbaine Creusot Montceau
L'ADIL	Le CAUE - Espace Info Énergie	La communauté de communes Digoins Val de Loire
EDF	GDF-SUEZ	La communauté de communes de Matour et sa région
La FFB-TP 71	La CAPEB	La communauté de communes Mâconnais-Charolais
La communauté de communes Arroux-Mesvrin	La communauté de communes du Clunisois	La communauté de communes de Chauffailles
La ville de Mâcon	La communauté de communes du pays de Gueugnon	La communauté d'agglomération du Mâconnais Val de Bourgogne
La communauté de communes de Marcigny	La communauté de communes de Semur-en-Brionnais	Le SYDESL
La communauté de communes du sud de la côte chalonnaise	La communauté de communes entre Somme et Loire	

LA SAÔNE-ET-LOIRE

a été le 3^{ème} département à signer un contrat local d'engagement de lutte contre la précarité énergétique des propriétaires occupants modestes (CLE), le 4 février 2011.

Ce choix de la rapidité a permis d'engager 124 dossiers dès la première année et de structurer le partenariat afin de lancer des actions de repérage et de communication en direction des ménages modestes. En Saône-et-Loire, le potentiel de ménages en précarité énergétique est très important (placé 17^{ème} au niveau national). Avec l'élargissement des publics éligibles depuis le 1^{er} juin 2013, plus d'un propriétaire occupant sur deux peut bénéficier du dispositif.

Depuis la signature du contrat local d'engagement, **le partenariat n'a cessé de se développer pour atteindre 29 partenaires du programme au 31 décembre 2013**. Parmi eux, 14 collectivités locales ont adhéré au programme. Cette assise territoriale du dispositif est un réel atout en matière de repérage et de diffusion de l'information auprès des ménages en situation de précarité énergétique. Grâce à ces partenariats, **plus de la moitié de la population de Saône-et-Loire est désormais couvert par un protocole territorial** permettant notamment de bénéficier d'aides majorées. Le dynamisme de ces collectivités locales se traduit par le **financement de 60 % des dossiers** sur les seuls territoires couverts par un protocole territorial.

Durant ces trois années, de **très nombreuses actions de communication** ont été menées auprès des ménages éligibles sur les aides et l'accompagnement mis en place. De plus, afin de faciliter le repérage des publics, **le Conseil général a lancé une formation-action à destination des travailleurs sociaux** sur la problématique de la lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne, qui a permis d'augmenter très sensiblement le nombre de repérage de publics.

L'année 2013 aura été marquée par la **mise en œuvre du plan d'investissement pour le logement du Président de la République** qui aura notamment permis d'élargir les publics éligibles à de nouveaux propriétaires occupants et aux logements locatifs et d'augmenter le niveau d'aide de l'État et de l'agence sur les dossiers « Habiter mieux ».

L'objectif fixé dans le contrat local d'engagement prévoyait le

financement de 920 logements en trois ans. Après un démarrage très progressif, l'année 2013 a connu une montée en puissance très sensible du programme. Ainsi, ce sont 674 ménages qui ont bénéficié du programme « Habiter mieux » durant les 3 années du dispositif, soit **73 % de l'objectif**.

Si celui-ci n'a pas été totalement atteint en terme quantitatif, il l'a été en terme **qualitatif**. En effet, les bénéficiaires du programme en Saône-et-Loire correspondent à cœur de cible tel qu'il avait été défini lors de sa création, à savoir les personnes modestes, voire très modestes, vivant dans des passoires thermiques et en situation de précarité énergétique avérée. Ainsi, **72 % des ménages subventionnés sont des propriétaires occupants aux ressources très modestes**.

De plus, près de 60 % des bénéficiaires habitaient une maison construite avant 1949 et 50 % des logements subventionnés étaient classés en étiquette énergétique « G » avant travaux. Le **gain énergétique**, fixé à 25 % pour l'éligibilité au programme, a été **largement dépassé puisqu'il a été en moyenne de 38 %**.

Sur l'ensemble de la période, les travaux réalisés auront permis un **gain cumulé de 15 Gwh**, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 5 000 ménages.

Les partenaires ont mis en place un mécanisme attractif de financement des dossiers, qui a été renforcé avec l'augmentation des aides de l'Anah et de l'État à partir du 1^{er} juin 2013. Ainsi, **les ménages auront bénéficié, en moyenne sur**

les trois années, de 55 % d'aides publiques pour financer leurs travaux d'économie d'énergie. Ce taux a atteint 65 % en 2013.

Le programme « Habiter mieux » a en outre généré **plus de 12 millions d'euros de travaux pour le secteur du bâtiment**, qui aura bénéficié en premier lieu aux entreprises de Saône-et-Loire. Ce montant de travaux environ 220 postes qui auront été créés ou maintenus entre 2011 et 2013.

BILAN
de la première
période du
programme
Habiter Mieux
en Saône-et-Loire
2011-2013

Depuis le 31 décembre 2013,
la première période de mise en œuvre du programme a pris fin.
Il convient donc de renégocier l'intervention des partenaires
pour une seconde période de quatre ans (2014-2017)
afin de poursuivre l'action engagée durant
les trois premières années.